



LES ETAPES DE L'EMBAUCHE

- Déclaration unique d'embauche à adresser préalablement à l'URSSAF**
(URSSAF Beauvais – Fax. 03 44 61 20 18)

Informations auprès de :

- La Caisse de Retraite Complémentaire**
 La Caisse de Congés Payés (pour les activités relevant du bâtiment)
- Visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail**
- Etablissement et signature du contrat de travail**
- Elaboration du dossier de demande d'aide à l'emploi lorsque l'entreprise peut en bénéficier**

Vos obligations permanentes

Lorsque vous embauchez, vous devez impérativement :

- Procéder à un affichage obligatoire
- Tenir un registre du personnel, des horaires et un livre de paie
- Tenir un registre des observations des agents de l'Inspection du Travail
- Mettre la convention collective à la disposition des salariés